



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Office de tourisme (OT) : budget supplémentaire 2022

N°2022-163
Rapporteur : Patrick RIEHL

| | |
|---|------------|
| Nombre de membres en exercice | 123 |
| Nombre de présents | 59 |
| Nombre de pouvoirs | 14 |
| Votants | 73 |
| Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL | |

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (Intérieur)

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif pour 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Office de tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **108 676,89 €** en section de fonctionnement,
- **40 669,72 €** en section d'investissement,

soit **un total de 149 346,61 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

| Chapitre | Budget supplémentaire |
|--|------------------------------|
| 73 IMPOTS ET TAXES | 6 000,00 |
| 002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 102 676,89 |
| Total Recettes | 108 676,89 |

DEPENSES

| Chapitre | Budget supplémentaire |
|--|------------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 7 928,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 4 000,00 |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 6 000,00 |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 10,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 56 928,89 |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 32 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 810,00 |
| Total Dépenses | 108 676,89 |

Le **résultat reporté de fonctionnement**, constaté lors de l'adoption du compte administratif et repris lors du budget supplémentaire, s'élève à 102 676,89 euros.

6 000 euros complémentaires ont été inscrits au chapitre **impôts et taxes** pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle de la taxe de séjour.

En dehors des **charges exceptionnelles** (56 928,89 euros) et des **dépenses imprévues** (32 000) destinées à équilibrer comptablement le budget, 19 748 euros de dépenses supplémentaires ont été inscrites. Les **charges à caractère général** comprennent notamment des crédits complémentaires pour l'étude sur la stratégie *tourisme* ainsi que des dépenses de communication pour l'édition de brochures.

Les **charges de personnel et frais assimilés** comprennent une enveloppe de 4 000 euros pour financer potentiellement la venue de quatre stagiaires de l'Institut national des études territoriales (INET) sur une période de 10 semaines. Les **atténuations de produits** comprennent le reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au Département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

| Chapitre | Budget supplémentaire | Restes à Réaliser |
|--|-----------------------|-------------------|
| 001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 38 859,72 | 0,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 810,00 | 0,00 |
| Total Recettes | 40 669,72 | 0,00 |

DEPENSES

| Chapitre | Budget supplémentaire | Restes à réaliser |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0,00 | 24 240,00 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 16 429,72 | 0,00 |
| Total Dépenses | 16 429,72 | 24 240,00 |
| Cumul des dépenses | 40 669,72 | |

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaires, à l'exception des restes à réaliser, ont pour vocation de permettre l'équilibre comptable du budget.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-323 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-074 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;


Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Office de tourisme ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **149 346,61 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

| | |
|---|---|
| <p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p> | <p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p>Le Président Gérard SOURISSEAU</p> |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022